

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de BEUZEVILLE
Tél / 02 32 42 86 71
Mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Le Maire-Adjoint de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande de SARL TELEC SERVICES- 553, route de Saint Jean 76170 MELAMARE

Considérant que pour assurer la sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation de la sente aux Delahaye lors des travaux d'adduction GC Orange effectué par SARL TELEC SERVICES

ARRÊTÉ

ARTICLE 1- A compter du 15 mars 2021 et jusqu'à la fin des travaux la circulation des véhicules dans la Sente aux Delahaye à Saint-Martin Saint-Firmin lors des travaux d'adduction GC Orange effectués par SARL TELEC SERVICES est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

ARTICLE 2- Empiètement sur chaussée avec une largeur de voie maintenue de 2 m Sente aux Delahaye pendant les travaux.

ARTICLE 3- la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par SARL TELEC SERVICES

ARTICLE 4- les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus

ARTICLE 5-

- le maire-Adjoint de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Gendarmerie de ST GEORGES DU VIÈVRE

à SAINT- MARTIN SAINT-FIRMIN le 26 février 2021

Le maire-Adjoint
Sylvie FRANÇAIS